

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 17 Novembre 1848. No. 19.

### ARCHEVEQUE DE PARIS.

RÉCEPTION SOLENNELLE DE MONSIEUR MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE SIBOUR, ARCHEVÊQUE DE PARIS, DANS SON ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

Il y a dans les fêtes de l'Église un majesté calme et noble, une sérénité qui remplit le cœur d'émotions irrésistibles. On sent que dans le temple de Dieu réside la vérité, la vie et la durée; et, en ce temps de ruines et d'incertitudes, rien n'est plus doux, rien n'est plus consolant que de trouver un asile où, pour employer le mot de saint Paul, l'âme puisse jeter l'ancre et se reposer avec sécurité dans des espérances immortelles.

La cérémonie de l'Intronisation de Mgr l'Archevêque de Paris vient de nous donner une de ces heures de foi et de satisfaction intimes, et nous sommes encore sous le charme de cette suave impression.

Nous l'avouerons : nous n'avons pu passer le seuil de la vieille basilique sans nous reporter à quatre mois en arrière, au jour de ces augustes funérailles où toute une population ravie d'enthousiasme et inondée de larmes, suivait les glorieux restes du martyr de la charité : solennité d'immense douleur à la fois et d'incomparable triomphe, dans laquelle la sainte joie du ciel laissait à peine place aux amers regrets de la terre. Et en entrant dans ce sanctuaire si plein de souvenirs, il nous semblait que les anges protecteurs de la métropole, écartant les voiles de deuil, souriaient au Pontife, mystique époux de cette Église, ranimée dans son impérieuse jeunesse. Tout paraissait embelli d'un nouvel éclat après ce douloureux veuvage ; et il n'est pas jusqu'aux marques extérieures des travaux de restauration si vigoureusement élançés dans les airs, qui ne portassent un témoignage d'épanouissement et de reconnaissance.

Une foule nombreuse et avide occupait la vaste nef, et elle ondulait comme les flots de la mer. Suivant le cours des cérémonies, se précipitant à l'entrée, se groupant autour de la chaire, refluant vers le chœur, les chrétiens étoient jaloux de contempler les traits de leur nouveau Pontife, et d'apporter comme autrefois le tribut de leurs acclamations et de leurs hommages à l'Élu du Seigneur. Le peuple surtout, ce peuple pour qui Mgr. Affre s'est offert en victime, ce peuple à qui Mgr. Sibour a réservé avec tant d'expansion et d'amour les plus délicates tendresses de sa charité ; le peuple étendu, avec son empressement naïf et sa pieuse simplicité. Il venait, semblable aux multitudes de la Judée, déposer sur les pas du bon Pasteur le spectacle de ses maux et de ses souffrances, et recueillir les bénédictions de sa main et les enseignements de sa parole salutaire. Ah ! oui, le peuple de Paris peut-être égaré par de funestes entraînements ; il peut céder aux suggestions haineuses du mensonge ou aux horribles tortures de la faim ; mais le peuple de Paris n'est pas ingrat, le peuple de Paris n'est pas naturellement infâme. Il sait d'où partent pour lui les seules consolations et les seuls adoucissements capables de soulager sa misère ; il les implore, et pour les recevoir, il ouvre ses regards et son cœur. Il les accueille et il en garde inviolablement la mémoire. Aussi nul n'oserait dire quelle destinée la providence réserve à la grande cité du bien et du mal ; mais ce que chacun pense et ce que chacun dit, c'est que s'il y a des médiateurs ce ne peuvent être que le Pontife de Jésus-Christ et les pasteurs associés à son œuvre de miséricorde et de paix.

Les cérémonies si simples et si pleines d'instruction du Pontificat romain se sont accomplies avec la dignité calme et majestueuse qui préside aux offices de la métropole.

Le chœur était occupé par MM. les curés et par les prêtres ; la croisée de la nef était remplie par les communautés et les séminaristes. Une longue file de jeunes ecclésiastiques bordait l'avenue ménagée depuis la porte principale jusqu'à la grille du sanctuaire. A deux heures précises, le chapitre métropolitain et les vicaires généraux précédés de la croix, de l'encensoir et de l'eau bénite, se sont rendus à l'entrée de l'Église. Les portes se sont ouvertes et Mgr. Sibour, en riche et en étole, a paru sur le Parvis, accompagné de M. l'abbé Sibour, représentant du peuple, et il a franchi le seuil de sa cathédrale au son des cloches. Pas de gardes, pas d'appareil extérieur : le respect seul contenait la multitude.

Mgr. l'Archevêque a reçu l'eau bénite, a pris la mitre, la crosse et la chape, a baisé la relique de la vraie croix et a été encensé. M. l'abbé Jaquet, premier vicaire-général lui a adressé les paroles suivantes :

« Monseigneur, « Au moment où le digne successeur de tant d'illustres Pontifes franchit le seuil de cette basilique, le chapitre métropolitain, au nom de l'Église de Paris, offre ses actions de grâces à Dieu qui la console après de grandes et glorieuses douleurs.

« Cette antique Église vous salue de ses acclamations. « Elle salue en vous à la fois l'ami de la paix et le défenseur de ses droits, de son indépendance, de tous les intérêts de la piété chrétienne. « Nomen tuum à Deo, pax justitiae et honor pietatis. »

« Elle salue en vous le gardien de sa foi. Sous l'œil de votre vigilance, elle le sait, la pure doctrine, sa vraie richesse, sera à l'abri de toute atteinte. *In pace sunt ea quae possidentur.* »

« Elle salue en vous l'évêque au cœur brûlant de charité et ces mots qu'elle écrit, il y a trois mois, sur la porte et sur toutes les colonnes de ce temple, ces mots simples et touchants que la France et le monde redisaient avec admiration, elle vous les donne aussi pour devise : « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. »

« Dieu bénira tous les jours davantage les liens qu'il a lui-même formés. Votre Église répondra à votre dévouement et à vos soins par sa reconnaissance et son obéissance fidèle ; et si des jours mauvais se levaient encore sur notre chère patrie, nous nous serions de nouveau plus que jamais autour de notre premier pasteur, pour demeurer indissoluble-

ment unis par lui et avec lui, à la vie et à la mort, au chef immortel de l'Église : *Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus.* »

« Tels sont les sentiments dont le chapitre aime à vous offrir en ce moment le respectueux hommage. »

Après ces paroles, il y eut un moment de silence et d'attention solennels. Pour la première fois, l'Archevêque ouvrait la bouche devant son peuple ; pour la première fois, il parlait à ce chapitre métropolitain qui avait exercé avec tant de fermeté, de prudence et de fidélité la charge intérimaire de l'autorité diocésaine. La noble figure du prélat, ses traits si doux et si heureusement expressifs, trahissaient une émotion profonde. D'une voix accentuée, et que les battements de son cœur rendaient plus vibrante encore, il fit une réponse dont nous n'avons malheureusement pu saisir que quelques traits. S. G. remercia d'abord avec effusion M. l'archidiacre des sentiments qui lui étaient exprimés au nom du vénérable chapitre, de MM. les curés et de tout le clergé. Il se plut à rendre hommage à l'administration capitulaire, « qui avait, dit-il, gouverné avec tant de sagesse le diocèse pendant la vacance du siège, et il ajouta l'assurance de l'affection personnelle qu'il portait au digne interprète des vœux du clergé. « Nous défendrons désormais ensemble le droit de la liberté et les droits de l'Église ; vous nous secourez tous, vous nous aiderez dans la tâche difficile que le souverain pasteur nous a imposée. Neus travaillons ensemble à la paix commune, à l'armonie des esprits et des cœurs ; nous ne ferons tous qu'un cœur et qu'une âme. » Et il termina en insistant sur la délicate émotion dont ce rapprochement du père et des enfants pénétrait l'assistance entière.

Puis, le cortège revint processionnellement au chœur pendant que les chœurs entonnaient le psaume *Quam dilectam tabernacula*, et que l'Archevêque bénissait à droite et à gauche les innombrables fidèles prosternés sur son passage.

Après le verset *Protectio noster* et l'oraison du Pontificat récités par un de MM. les archidiacres, l'antienne *Sub tuum* a été chantée par toute l'assistance ; et rien n'était plus noble que cette pieuse invocation à la très-sainte Vierge, roulant sous les voûtes antiques et montant jusqu'au ciel vers l'auguste protectrice de Paris et de la France.

Il s'est fait ensuite un immense mouvement dans l'auditoire. Mgr. l'Archevêque est monté en chaire, et il a voulu parler lui-même à son clergé et à ses ouailles. La foule s'est portée avec une avidité extraordinaire autour de la tribune sacrée, et cet empressement a touché profondément l'âme du pasteur. Vraiment il pouvait redire en ce moment comme son divin maître, qu'il avait rassemblé ses enfants, et que tous se pressaient avec amour sous ses ailes.

Les paroles de Mgr. l'Archevêque ont toutes été consacrées à un seul sentiment, celui de la paix, de la concorde, de la conciliation ; son cœur surabondait. « Il vient, a-t-il dit, il vient comme un pasteur et comme un père ; il vient les mains pleines de bénédictions. Si le fardeau de sa mission l'épouvante encore, si au moment où il mettrait le pied dans cette vénérable basilique, il a senti se renouer les défaillances de son courage ; cependant la pensée du sacrifice le soutient, l'exemple de ses illustres prédécesseurs le ranime, le concours et l'affection de son clergé lui donnent confiance et sécurité. » Mgr. Sibour a rendu alors au martyr de la charité un admirable hommage et les larmes qui entrecoulaient sa voix ont touché toutes les âmes et y ont réveillé les plus consolants souvenirs. Il a montré ensuite le rôle de l'Église dans ce temps de divisions et de discordes. Il a rappelé que « jamais l'Église n'avait été l'ennemie de la civilisation, du progrès et de la liberté ; c'est elle au contraire qui a sauvé la société moderne, c'est elle qui a assuré le légitime développement des institutions en les protégeant contre les excès et les impatiences ; c'est elle qui seule possède les vraies notions de la fraternité et de l'égalité. Les gloires du passé et les gloires de l'avenir, doivent toutes s'unir sur le terrain commun de la liberté que le christianisme est venu apporter au monde. Que tous les enfants de la même patrie, que tous les fils d'un même Dieu déposent donc leurs tristes dissentiments, qu'ils se rapprochent dans un même esprit d'union et de concorde. Paix entre la science et la foi, paix entre les partis, paix entre les opinions : c'est le vœu le plus ardent du premier pasteur, ce sera l'œuvre du clergé ; ils s'y dévouent tout, et, s'il le fallait, ils se jetteraient entre les combattants jusque sur la place publique, en les conjurant au nom de Dieu et de la patrie, de cesser leurs luttes fratricides. »

Telle est l'esquisse décolorée de cette paternelle allocution dont nous regrettons de ne pouvoir mieux reproduire les termes. Il nous en coûte surtout de ne pouvoir rapporter textuellement les éloges mérités que S. G. a adressés au vénérable Chapitre et au Clergé de son diocèse, à ces Curés de Paris dont le zèle et la charité sont si universellement bénis, et aux dignes coopérateurs qui se partagent avec tant de dévouement les fatigues du ministère. Cette justice, rendue avec tant de grâce et d'effusion, réjouira profondément les fidèles du diocèse.

Après ce discours, Mgr. l'Archevêque s'est dirigé vers le chœur, et il a été conduit au fauteuil qui lui était destiné devant le maître-autel. C'est là où allait se passer la plus imposante des cérémonies de cette journée. Tout le Clergé devait venir s'agenouiller devant le Pontife, baiser son anneau pastoral en signe de reconnaissance de son autorité, et recevoir sa bénédiction. Nous ne dissimulerons pas que nous n'avons pu voir cette scène sans attendrissement.

Quand l'Archevêque, revêtu de ses insignes, la mitre sur la tête et la crosse à la main, a traversé le sanctuaire et est venu s'asseoir sur la chaire pontificale, il nous a semblé voir se lever de leur tombe ses deux illustres prédécesseurs, le héros du choléra et le héros des barricades, qui venaient au-devant de lui, et qui, le présentant à Dieu et au peuple, le couvraient de la majesté de leur vie et de leur mort.

L'Archevêque s'est assis, et avec cette dignité grave et bienveillante qui fait le charme de son visage, il a reçu l'obédience. C'était un magnifique spectacle que de contempler ce Chapitre, ces Curés, ces cinq cents prêtres, vieillards dans le sanctuaire, ou offrant leur jeunesse au service de Dieu et des âmes ; ces hommes d'une intelligence élevée,

d'un cœur si chaud, d'une vertu si éprouvée ; ces membres de sociétés illustres, dont les uns sont les maîtres et les instituteurs du sacerdoce, dont les autres vont porter jusqu'aux confins du monde la gloire sans cesse renaissante de la science, de l'apostolat et du martyre ; tous venant s'humilier avec bonheur devant le Pontife que le successeur que Pierre leur envoie. Ah ! c'est manifestement alors qu'on sentait combien l'Église est la plus grande école de respect, de la soumission et du dévouement !

Mgr. l'Archevêque a été ensuite conduit à son trône, l'où il a entonné les vêpres de l'octave de saint Denis, auxquelles S. G. a officié pontificalement.

On remarquait dans le chœur Mgr. l'Archevêque de Chalcedoine, Mgr. l'Evêque nommé de Digne, qui représentait à la fois les regrets et les espérances de l'Église à laquelle Mgr. Sibour vient d'être enlevé.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction solennelle que du haut de son trône l'Archevêque a donnée à son peuple.

Mais ce n'était pas tout, il était réservé à l'Église de Paris d'assister à une de ces pompes dont elle avait presque perdu le souvenir. L'Archevêque est sorti du chœur, il a traversé la grande nef. Le cortège s'avance encore : la procession se déploie sur le Parvis, chantant le *Te Deum* et les cantiques d'allégresse. Elle marche, elle parcourt à pas lents les places et les rues : elle reprend ce même chemin que quatre mois auparavant elle avait suivi en accompagnant le glorieux cercueil de Mgr. Affre ; elle pousse jusqu'à l'Archevêché. Partout, devant les rangs de la milice sacrée, les fronts se découvrent, les genoux fléchissent, les voitures s'arrêtent, les fontèbres se garnissent de fidèles charmes et recueillent le Pontife passe au milieu de cette haie populaire comme un pacifique triomphateur.

C'est donc une belle et noble journée que celle-ci. Le Clergé et le peuple de Paris s'ensuivront long-temps avec douceur. Rarement nous avons vu une assistance aussi empressée dans la métropole. Les abords de l'Église étaient assiégés par la foule qui achetait des médailles à l'effigie de Mgr. Sibour et des biographies populaires du Prélat. Le sentiment valait mieux que l'exécution dans ces œuvres grossières. Mais la preuve de la sympathie et de l'attachement n'en est pas moins éclatante. Le cœur du Pontife doit être rempli de consolation, et il a pu juger par lui-même combien les belles paroles de sa *Lettre pastorale* avaient eu de retentissement dans son troupeau. Jamais évêque n'avait commença sous des auspices plus favorables : Dieu sera le reste. HENRY DE RIANCEY.

### AFFAIRES DE ROME.

M. Rossi a déjà mis la main à la suppression de nombreux abus introduits par le temps dans les rouages de la bureaucratie, et réalisé déjà de notables économies qui allégeront d'autant les charges du Trésor.

Le ministère a encore assumé une autre tâche plus grande peut-être à certains égards, la conclusion définitive de la ligne italienne. Le souverain Pontife avait daigné dans une proclamation du cardinal Soglia, relative aux événements de Bologne, faire connaître que les difficultés qui avaient arrêté cette affaire, n'étaient point le fait de son gouvernement. On assure que cette importante question est complètement résolue. La présence, à Rome, du célèbre abbé Rosmini chargé, dit-on, de traiter la question au nom de Charles-Albert, faisait concevoir à ce sujet des espérances qui se sont réalisées, mais les bases de cet arrangement ne sont pas encore du domaine de la publicité.

Je passe maintenant à un autre chapitre qui intéresse le plus grand nombre de nos lecteurs. Je veux parler de l'enseignement et surtout de l'enseignement ecclésiastique dont la réforme depuis longtemps annoncée vient enfin de recevoir son exécution.

La rentrée des études au Collège romain est fixée au 6 novembre. Je crois vous faire plaisir en vous donnant en abrégé le plan des études et de la nouvelle organisation de ce célèbre institut.

Le Collège romain ou Université grégorienne fut fondé par Grégoire XIII, pour servir de Lycée dans lequel pussent être reçus les jeunes gens qui venaient à Rome des diverses parties du monde catholique, étaient dispersés dans les collèges nationaux respectifs. Afin qu'ils y pussent recevoir l'éducation littéraire, scientifique et ecclésiastique, le Pontife en confia la direction aux jésuites qui y demeurèrent (sauf la période de leur suppression), jusqu'à leur dernier éloignement au commencement de cette année.

A cette époque les prêtres séculiers qui enseignaient au Séminaire romain, occupèrent en même temps toutes les chaires de cet immense établissement, et continuèrent l'enseignement qu'y donnaient les jésuites.

Toutefois l'enseignement et les méthodes suivies tant par les P. Jésuites que par leurs successeurs, étaient de meurés bien au-dessous du progrès et des besoins du temps. La commission des cardinaux chargée par le Saint-Père de veiller à la direction de ce lycée, reconnut la nécessité d'une réforme radicale dans les études, et le besoin de les porter à un degré de perfection digne de Rome, de la capitale du monde catholique, d'autant que ce lycée est destiné à devenir à proprement parler, une université d'études ecclésiastiques que sont désormais dirigées toutes les études tant des belles-lettres que des sciences.

Cependant, la commission voulant renouveler la méthode des études, et la fonder sur les bases les plus larges Mgr. Capalti fut chargé de préparer le plan nouveau. Le souverain Pontife l'avait déjà créé préfet des études dans ce même lycée, et il était en même temps substitué du ministre de l'instruction publique, le cardinal Vizzardelli.

La direction de l'établissement et de ses dépendances, savoir sa bibliothèque astronomique, les musées, cabinets de physique et de chimie, appartient au préfet des études (Mgr. Capalti est conservé dans cette charge). L'action du préfet des études dans la direction du lycée est indépendante. Il est toutefois assisté dans toutes les dispositions qu'il a à prendre, d'un conseil composé de neuf personnes éminentes, qui devront résider à Rome ; et qui devront être

pris dans les trois facultés de théologie, philosophie, littérature. Ces mêmes personnes ne pourront jamais être professeurs dans l'établissement. Ce conseil propose les réformes à adopter et juge les ouvrages qui devront servir à l'enseignement. Il choisit et nomme les professeurs qui devront être élus d'après un concours, ou plutôt d'après l'administration des preuves qu'il auront faites de leur capacité, soit par les ouvrages qu'ils auront publiés ou les livres qu'ils auront déjà faits. Il surveille leur conduite et leur enseignement, assigne les récompenses dont ils auront été jugés dignes par les ouvrages qu'ils auront publiés. C'est encore à ce conseil qu'appartient le jugement des examens pour les grades académiques et les palmés d'honneur. Il nomme les titulaires aux pensions ecclésiastiques à accorder à ceux des élèves qui se seront le plus distingués dans le cours de leurs études. Le conseil enfin fixe le budget des dépenses et des recettes de l'Université. Les décisions seront prises à la majorité des suffrages. En cas de partage, le préfet des études, qui est en même temps président du conseil, a voix prépondérante.

Le conseil a le privilège de nommer aux places qui deviendraient vacantes dans son sein.

Un ou plusieurs cardinaux auront la haute protection du lycée.

Parmi les noms de ceux qui ont été choisis pour faire partie de ce conseil, figurent entre autres, MM. Mgrs Laureani et Colletti, le R. P. Theiner, l'abbé Finucci, l'abbé Pocetti, Bianchini.

La manière dont sont réglés les concours et la bonne organisation des règlements de détail sont marquées au coin de l'habileté, et assurent une excellente marche à l'enseignement.

Je passe à la division des études : Le nombre total des professeurs de la nouvelle université est de quarante et un, au lieu de vingt-cinq seulement qui existaient par le passé. Voici brièvement l'énonciation du cours et des matières du nouvel enseignement.

Les enseignements les belles lettres et cet enseignement comprendra l'étude des langues grecques, latines, italiennes et l'éloquence de ces trois littératures.

Il y aura un cours de science philosophique qui durera trois années. Dans la première, on enseignera la logique, une partie de la métaphysique, les mathématiques simples et la physique générale. Dans la seconde, le reste de la métaphysique, la physique mathématique, l'éthique. Dans la troisième, l'histoire critique de la philosophie, le droit public naturel, la chimie et l'astronomie.

Les vingt autres professeurs se partageront l'enseignement des sciences sacrées, qui auront quatre cours distincts. Le premier qui est le fondement de tous les autres et qui est nécessaire à ceux qui veulent obtenir la récompense ordinaire, embrasse le cours de théologie. La première année, on enseignera les traités, de *locis theologis*, de *religione revelata contra incredulos hebraeos et haereticos*, l'histoire de la théologie et de la patrologie. Dans les trois autres années, on enseignera toute la théologie morale, divisée en en théorique et pratique.

Les jeunes gens qui auront plus de zèle et d'ardeur pourront se satisfaire en joignant à ces études un cours qui les fera entrer plus avant dans l'immense domaine des sciences sacrées. Ils pourront alors prétendre à une récompense privilégiée et supérieure qui consistera en une belle médaille frappée avec leur propre nom. Ces cours sont au nombre de trois : un de doctrine sainte ; un autre de droit canon ; un troisième, d'histoire ecclésiastique. La classe d'écriture sainte comprendra : l'introduction générale et spéciale aux livres divins ; l'histoire critique des versions et des paraphrases de la Sainte Ecriture ; l'herméneutique et l'archéologie de la Bible ; la langue hébraïque, chaldaïque et syriaque et la langue arabe. La classe de droit canon comprendra le droit public ecclésiastique, l'histoire critique des anciens et nouveaux collecteurs et compilateurs des canons de l'Église d'orient et d'occident ; les principes du droit canon oriental et ceux du droit canon de l'Église latine ; enfin le cours d'histoire ecclésiastique embrassera l'étude de l'histoire ecclésiastique proprement dite, des antiquités chrétiennes et de la liturgie : aucun de ces cours ne durera plus de six années. Le cours de la théologie simple durera quatre années et chacun des cours supérieurs six.

Tout ceci n'est qu'une faible esquisse de ce vaste plan. Nous espérons bientôt le voir se réaliser pour l'honneur de Rome, et l'avantage de la religion et de la société.

BANQUETS.— Comme aux jours qui précédèrent la révolution de février, l'agitation d'imaginaire se traduit en ce moment sous la forme de banquets. Le parti rouge s'amuse, en attendant parti, à cette guerre de bouteilles, de veau froid et de discours brûlants contre l'ordre de la société. On boit dans ces banquets à la Liberté et à la Fraternité, et la populace des rues répond à ces tonst, en criant : « Mort aux riches et vive la guillotine ! » Avant-hier, un de ces banquets eut lieu à la barrière Poissanière, sous la présidence des citoyens Pierre Leroux, Proudhon et Greppo, noble trio auquel s'émit joint l'expair d'Alton-Sée. Un autre sera, dit-on, présidé dimanche par MM. Cabet et Ledru-Rollin Montpellier, Lyon, le Mans, et autres cités ont en ce genre de solennité démocratique et sociale. Rouen veut d'y renoncer. Sagesse n'est ! Tandis qu'ils agitent ainsi la France au bruit des verres et de leurs doctrines subversives, les démagogues ont cru la pensée de demander à l'Assemblée une amnistie générale et complète pour les victimes de ces doctrines. Cette proposition, dont l'initiative appartient à M. Olivier Demos-thènes représentant des Boniches du Rhône, est signée de 60 noms parmi lesquels figure celui de M. Pierre Bonaparte. Il ne serait fait à cet acte de pardon aucune exception ni pour les assassins du général Brès, ni pour les mégères qui ont horriblement mutilé de braves soldats. J'aime le élément, elle à toujours un écho dans mon cœur, mais il est des crimes que la plus grande miséricorde ne saurait absoudre sans honte. Des assassins sont assassins dans tous les partis ; l'honneur de ces derniers est de les répudier, et non de les absoudre. GAILLARDET.



MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 17 NOVEMBRE 1848.

A NOS ABONNES.

Ceux de nos abonnés, qui sont en retard pour le paiement de leurs souscriptions aux Melanges Religieux, sont priés de nous faire parvenir sous le plus court-dé-lai possible le montant qu'ils nous doivent.

Melanges Religieux, Montréal 17 Nov. 1848.

CANADIENS-FRANCAIS.

Un grand diner vient d'être donné à Bytown à J. Scott, écrivain. M. P. P.; il y a été porté un grand nombre de toasts, après lesquels M. Friel, du Packet de Bytown, a pris la parole comme suit. (nous traduisons le Packet.)

"Je vous demande, messieurs, de porter un toast qui sans doute rencontrera votre approbation unanime. C'est un fait bien connu que les Canadiens-Français dans le Bas-Canada ont fait bravement leur devoir dans le temps que la contestation n'était pas terminée, contestation qui a fini par l'élection triomphante d'une majorité réformiste et par la nomination du présent ministre libéral qui est si populaire. Ils ont montré de la manière la plus effective leur amour pour le pays, et tous, presque unanimement, ont soutenu ces grands principes qui, selon nos fervents desirs, devaient mettre le peuple de ce pays dans une position telle qu'avec les soins nécessaires il devint aussi libre et aussi content qu'il pût le désirer. Les Bas-Canadiens ont été honnêtement traités, par les soi-disants amis du gouvernement impérial, d'ignorants, d'hommes sans éducation, et d'être indignes de respirer un air libre; mais je le demande, le peuple du Haut-Canada a-t-il autant d'établissements d'éducation que les Bas-Canadiens? Le peuple du Bas-Canada, j'en suis convaincu, est aussi éclairé que les Hauts-Canadiens, et en voici une preuve. Les journaux français du B. C. contiennent des rapports d'assemblées, rapports qui pour une raison ou pour une autre ne paraissent pas dans les journaux du H. C. Dans ces assemblées, on discute des sujets et l'on émet des opinions qui certainement font honneur à ceux qui y prennent part; on y discute des questions dont on n'avait pas encore parlé, et qui plus tard pourront recevoir une attention toute spéciale. Il semble que c'est une nouvelle aurore pour les affaires politiques du Canada. Le peuple du Bas-Canada est attaché aux grands principes, et sa conduite est digne d'approbation. Il y a autour de moi des Canadiens-Français; je leur donne la poignée de main de l'amitié. Parmi ces Canadiens-Français, au nombre de quelques centaines, qui à la dernière élection avaient droit de voter à Bytown, cette ville la première du Haut-Canada à se débarrasser du joug du tyranisme, un seul vota contre ses frères, et encore il fut trompé: dès qu'il connut son erreur, comme un vrai repentant, il courba la tête et regretta sa faute. — Pour reconnaître tant de bonnes et belles qualités, je propose le toast suivant:

"Les électeurs Canadiens-Français du Bas-Canada en union avec leurs frères les électeurs Canadiens-Français de Bytown."

Ce sont là des paroles que nous aimons à recueillir de la bouche d'un homme d'une origine différente de la nôtre. C'est un nouveau témoignage en faveur de la cessation des distinctions d'origine. Nous sommes bien certain que ces sentiments sont généralement ceux des membres du grand parti réformiste, et que si nos amis d'origine étrangère reconnaissent chez les Canadiens-Français des qualités élevées et un peuple estimable, ceux-ci savent de même reconnaître chez leurs compatriotes d'autres origines tout ce qui est à leur avantage et les rend des alliés sincères et des amis fidèles.

LE CHRONIQUEUR.

Nos lecteurs doivent se rappeler que dans notre avant-dernière feuille un correspondant écrivait quelques lignes à l'adresse de l'auteur d'une critique dirigée contre plusieurs journaux et ouvrages français du pays. Notre correspondant, après avoir bien signalé les faux arguments, etc., qui se trouvaient dans la critique en question, ajoutait que l'auteur de cette critique était le même que celui des "Fiancés de 1812" il ne s'était pas trompé. M. J. Doutra reconnut publiquement la paternité de ces deux productions. — Nous demandons bien pardon à nos lecteurs de les occuper de ce sujet, nous serons court; d'ailleurs la vérité exige que nous disions quelques mots.

M. Doutra, parlant de sa "chronique" critiquée par notre correspondant, dit: "La main sur la conscience je dois etc." Voilà qui est solennel et qui promet; aussi l'entend-on nous dire: "Mes appréciations... étaient consciencieuses." C'est risible.

Mais M. Doutra veut dévoiler au pays le nom de l'insolent qui ose dire que sa "chronique" était préten-tive, tranchante et manquait de tact et de jugement, et que ses "Fiancés" étaient immoraux. De suite, il se hâte d'annoncer au monde que son adversaire est L. O. Letourneux, ci-devant rédacteur de la Revue Canadienne. Sur cette hypothèse, M. Doutra injurie M. Letourneux et lui attribue l'article en question. Mais que va dire le savant chroniqueur, quand nous lui dirons qu'il se trompe étrangement, que M. Letourneux n'a pas écrit une ligne dans notre journal sur le compte de M. Doutra ou sur le compte de personne autre? Aura-t-il le courage de dire aussi publiquement qu'il a calomnié M. Letourneux? C'est à quoi il est strictement tenu.

Quant aux témoignages d'approbation qu'a reçus la Revue Canadienne de la part des étrangers, M. Doutra en

doute fort. Cependant s'il s'était donné la peine de consulter quelque autre, que lui-même, il aurait su qu'en juillet 1846, M. Gaillardet publiait sur le Courier des Etats-Unis que la Revue Canadienne était "une des meilleures feuilles du pays, un journal conduit par des hommes qui ont fait preuve d'un jugement élevé et d'une haute indépendance." Or, ces hommes n'étaient un que M. L. O. Letourneux seul. C'est certainement là témoignage flatteur, que M. Doutra lui-même n'a pas obtenu lors de la publication de ses célèbres fiancés.

A propos de fiancés, M. Doutra dit que cet ouvrage, dont il est l'auteur, est "une erreur de ses premiers pas dans le monde, une espègle de son enfance." Cependant dit toujours le savant auteur, il n'y a dans les fiancés "que deux mots qui puissent blesser la vérité la plus austère." Nous ne savons pas au juste combien il se trouve de mots immoraux dans les fiancés de 1812; mais ce que nous savons c'est que cet ouvrage est tout ce que M. Doutra le représente ici; et de plus c'est un ouvrage assez immoral pour que les pères en défendissent la lecture à leurs enfants, et pour que la femme qui en commençait la lecture ne pût s'empêcher de rougir et de rejeter loin d'elle une pareille production. Il ne faut pas se faire illusion là dessus; les Fiancés de 1812 ont été jugés par tous les hommes sensés, et condamnés comme un mauvais livre. Que M. Doutra dise, s'il le veut; "Je m'absous de mes fautes;" tous ses compatriotes, qui respectent la morale et la religion et qui ont pu juger des fiancés de 1812, ne lui pardonneront pas de même la faute qu'il a commise envers la société, en jetant au milieu d'elle une production où la religion et la morale ne sont pas respectées.

M. Doutra dira encore que nous lui faisons des sermons sur les manquements au devoir; nous le laisserons parler à son aise. Il peut sur ce point comme sur tous autres nous chanter toutes les injures qu'il voudra et sur toutes les gammes qu'il lui plaira; nous ne nous en occuperons nullement. La boue, dont on essaye et essaiera de nous couvrir, ne saurait nous atteindre; elle n'aura qu'un effet, ce sera celui de salir ceux qui s'en servent.

LA PROSCRIPTION.

"Le tristement-fameux journal des Treize Colonnes du Canada a bien voulu jeter les yeux sur les Melanges Religieux, ce journal si mal rédigé, selon elles. — Après mille et une jérémiades qui font pâlir de ris tous ceux qui les lisent, ces treize nouveaux Atlas disent, du ton le plus pieux et le plus larmoyant que nous les dénonçons à la proscription de tous les honnêtes gens!"

Eh! quel dommage! quel crime de notre part! Des gens qui disent au clergé qu'il ne réfléchit pas, qu'il encourage dans les Melanges une publication mensongère, immorale, pernicieuse; qu'il se souille (sic) en soutenant une feuille comme les Melanges Religieux, et en encourageant un rédacteur comme nous dans la bouche duquel la défense de la morale est un blasphème (sic); des gens qui disent encore au clergé qu'il n'a pas encouragé la colonisation "autour qu'il l'aurait dû faire;" des gens qui n'ont pas craint de dire que Mgr. de Montréal avait cessé d'agir dans l'affaire de la colonisation (c'est-à-dire dans le comité de la minorité), par des motifs qui ne sont pas justifiables (sic), ont ils droit ces jeunes gens de s'étonner que nous les dénonçons à la proscription? peuvent-ils dire, comme ils le font, sans rougir: "Ne pouvions-nous pas... tenir ce langage, sans faire preuve d'irréligion?"

Non, jeunes gens, sachez le bien: si nous vous avons dénoncés à la proscription, nous l'avons fait par de voir. Nous vous avons dénoncés comme l'on dénonce à la vindicte publique toute publication dangereuse, immorale, contraire à la paix du pays et à la propagation des bons principes. Nous l'avons fait sans haines, mais sans crainte. D'ailleurs, nous le demandons à nos lecteurs et en général à tous les hommes sensés, est-ce bien à ce journal violent et passionné à jeter les hauts cris contre nous et à se plaindre d'un arrêt de proscription, lui qui depuis des semaines et des mois, nous dirions presque dès sa première apparition, n'a cessé de nous sommer au tribunal du clergé et de nous y accuser de toutes manières?

Il s'imaginait pourtant qu'il lui suffirait de ces accusations vagues et contraires à la vérité pour entraîner le clergé contre nous; il se trompait, Pasteurice journal. Le clergé ne nous a pas condamnés, loin de là. Il n'a cessé de nous encourager à persévérer dans la route des bons principes que nous défendons. Il a continué à nous tenir au courant des nouvelles religieuses; il nous a fait passer de nombreuses communications, même officielles, et même venant de diocèses étrangers. Pour preuves, lisez dans notre journal les lettres officielles et les mandements de l'évêché de Montréal, le mandement d'installation de l'évêché de Bytown, etc. Bien plus, les messieurs du clergé, loin de nous retirer leurs souscriptions, nous patronisent autant et plus que jamais, et plusieurs d'entre eux pour nous témoigner leur approbation ont commencé à souscrire à un second exemplaire de notre journal. Notre reconnaissance la plus grande leur est acquise; nous redoublons d'efforts pour mériter de plus en plus leur encouragement libéral.

Quant aux nombreuses correspondances que nous recevons, les treize s'en étonnent fort. Mais cela parle encore contre leurs avancés et en faveur de notre journal. Si les hommes de talents et de bons principes croient devoir insérer dans les Melanges Religieux leurs excellents articles, qu'est ce que cela prouve? c'est que ces hommes capables portent un jugement favorable de notre feuille, et veulent par là témoigner leur approbation des principes que nous y soutenons. Que les treize jeunes gens du turbulent journal s'étonnent plutôt de n'avoir encore pu élabousser seulement un coin de nos ateliers, et de n'avoir pu, un seul instant, faire fléchir le jeune homme, le jeune rédacteur que du haut de leur grandeur et de leur haute réputation ils trouvent si petit, si faible, et même si méprisable? Ils sont en effet treize jeunes gens robustes, vigoureux et turbulents, contre un seul adversaire!

Mais voilà assez pour cette fois. A eux aussi nous répétons que leurs injures ne nous atteignent point et n'ont que notre mépris et notre silence.

LECTURE PUBLIQUE.

Hier soir, le Rév. Wilkes a fait une lecture devant le "Mercantile library association", dans la grande salle de l'Hotel Donegana. Son Excellence le Gouverneur Général, accompagné de lady Lambton, a honoré l'assemblée de sa

présence. M. Wilkes a parlé de la liberté de pensée; il a parlé selon les principes d'un ministre protestant. Nous ne saurions donc admettre tout ce qu'il nous a lu hier soir, avec un son de voix et des gestes remarquables, et dans un style fort et énergique. Nous devons revenir sur ce sujet dans notre feuille de mardi, surtout par rapport à ce qui touche à l'histoire de Galilée. — S. E. le Gouverneur Général a pris ensuite la parole, et s'est adressé à l'assemblée pendant plus d'un quart d'heure. Ses paroles ont été accueillies par de nombreux applaudissements. Lord Elgin s'est en effet exprimé d'une manière à la fois poétique et pratique. Il semble ne pas être étranger au langage et aux douceurs de la poésie, et en même temps il a su faire une étude assidue des sujets les plus pratiques. C'est ce qui fait que Lord Elgin, après nous avoir montré, par une figure des plus belles et des mieux appropriées, la raison pour l'homme de faire plus à mesure qu'il s'élève d'avantage, parle de marine, de commerce, d'œuvre manuelles de toutes sortes, comme s'il avait pratiqué lui-même tout ce qu'il nous dit. — Nous sommes bien aise d'avoir à reconnaître ici l'encouragement que donne Son Excellence à toute entreprise qu'elle croit pouvoir servir à l'avancement du peuple; mais en même temps nous devons dire que celui-ci ne se montre pas indifférent aux efforts que l'on fait pour l'instruire. — Espérons que si les lectures en langue anglaise sont bien patronisées (comme celle d'hier soir), les lectures en langue française ne le sauront pas moins; car dans cette circonstance, il s'agit de lutter d'intelligence les Canadiens-Français ne sauraient occuper un second rang. Il leur faut monter jusqu'au premier; c'est là une émulation noble et louable; aussi elle doit être au cœur de notre population française.

ASSEMBLÉE.

Il ne faut pas que nos concitoyens oublient que c'est lundi soir qu'a lieu au marché Bonaparte la grande assemblée publique au sujet des lois de navigation. Tout Montréal a intérêt à s'y trouver; il ne manquera pas d'être à son poste.

ACCIDENT DEPLORABLE.

On nous apprend à l'instant que le 15, du courant, deux des élèves du Collège de l'Industrie se sont noyés en passant sur la rivière: ce sont M. Urgel Cloutier de Ste. Elisabeth M. Charles Goulet de l'Industrie. C'est là un pur accident arrivé malgré les soins des Messieurs de l'établissement. La conduite exemplaire de ces deux élèves, tout en faisant regretter d'avantage, donne à leurs parents et à toute la communauté desolés l'espérance qu'ils sont morts en état de grâce avec Dieu.

NECROLOGIE.

Mercredi, sur les onze heures quarante minutes du soir, est décédé à l'Hôpital-Général de cette ville, THOMAS FOURNIER, dit PÈRE PAUL, de la ci-devant Communauté des R. P. Récollets au Canada. Son corps a été inhumé, ce matin, dans les caveaux de l'église Cathédrale, après un service solennel chanté dans la même église. — Nous publierons dans notre prochain numéro une notice biographique de ce bon Frère.

M. O'Reilly vient de publier dans un journal de cette Ville une lettre dans laquelle il donne des détails sur la colonisation. Nous en donnons des extraits dans notre prochaine feuille. En attendant, qu'il nous suffise de dire que M. O'Reilly justifie le clergé, et fait voir toute l'injustice du journal des Treize, lorsque celui-ci prétend que le clergé n'a rien fait depuis longtemps, pour la colonisation.

Nous voyons par la Minerve d'hier soir que l'Album de la Revue Canadienne va être continué sous le titre d'Album de la Minerve. La livraison de septembre et celle d'octobre vont paraître à la fin du mois; et celles de novembre et de décembre seront publiées dans le cours du mois prochain. Notre confrère médite de faire des améliorations à son Album. Nous espérons qu'il sera encouragé du public, et que ses efforts généreux ne seront pas oubliés de tous ceux qui se connaissent le moins du monde en fait de littérature.

Notre confrère de l'Ami de la Religion de Québec se trompe, lorsqu'il dit dans sa feuille du 15 que M. J. Roy a donné tous ses biens à l'évêché de Montréal. C'est seulement un legs au montant de £100, nous dit-on. Néanmoins c'est un don fort respectable, pour lequel l'évêché témoigne hautement sa reconnaissance la plus sincère.

Le Commercial Advertiser de Buffalo dit que le 3 du courant le Rédacteur de ce journal a vu une bande de Canadiens Français qui ont récemment quitté le Canada pour les Etats-Unis. Ils s'en vont, dit-il, dans l'ouest; où se trouvent déjà un grand nombre de leurs compatriotes qui émigré cette année.

Nous voyons par nos journaux d'Europe que M. de Charbonnel, si bien connu en Canada, vient d'être nommé professeur et directeur au grand séminaire de la ville d'Aix, en Provence.

Comme on le verra par les annonces, le Calendrier Ecclésiastique et Civil pour 1849 est maintenant à vendre, le prix en est très-modéré. — Voir l'annonce.

MM. du clergé voudront bien faire attention à l'annonce d'ornements, etc., qui se trouve dans nos colonnes de ce jour.

UN REMÈDE CONTRE LE CHOLÉRA. — Il n'est bruit que de la découverte d'un nouveau remède, qu'on dit presque infail-lible contre le choléra. Ce remède est un composé chimique jusqu'à présent peu employé: tritochlorure de carbone. La découverte en a été faite par un jeune médecin, employé aux hôpitaux de Berlin, où il paraît avoir produit des effets surprenants. Si nous sommes bien informés, M. Duran, notre habile chimiste, s'occupe en ce moment même de la question. Journal Français.

CORRESPONDANCES.

M. LE RÉDACTEUR.

Comme M. J. Doutra s'est permis de donner la paternité de ma correspondance au ci-devant Rédacteur de la Revue, afin de l'injurier en comparant son mérite au sien; je dois à ce Monsieur de déclarer que M. Doutra n'a pas dévigné aussi juste que moi. Je dirai à l'auteur des Fiancés que quand même il saurait mon nom, il lui serait difficile d'exhumer bien des péccadilles de mon passé qui ne peut pas lui être connu. LL. n'a aucun titre littéraire d'acquis, il n'en vint ceux de personne et moins que tous les autres ceux de M. J. ou M. Doutra, ou l'auteur des Fiancés; car s'il avait ceux de ce dernier il n'aurait pas la même force, celle de ne pas rougir de son œuvre. LL. est heureux de n'avoir aucune espérance littéraire de son enfance à déplorer. LL.

M. le Rédacteur,

J'ai le plaisir d'informer mes souscripteurs que j'ai pris des arrangements avec MM. Fréchet et Frère pour la publication du Guide du Jeune Notaire, dont le prospectus a paru il y a quelques jours. Je me flatte que MM. les notaires et étudiants de la campagne, qui n'ont pas encore souscrit, se hâteront de le faire, en s'adressant directement à MM. Hudon et Plamondon, avocats, rue St-Pierre, Basse-Ville de Québec.

M. George Hyppolite Cherrier, agent général à Montréal, est spécialement chargé de l'agence de cette publication. Je compte beaucoup sur la bienveillance et la libéralité de mes confrères de capitale.

EUGÈNE L'ECUYER, N. P.

Québec, 15 novembre 1848.

LE CHOLÉRA.

Un correspondant nous envoie la communication suivante que nous nous empressons de publier. Aux remèdes qu'on donne contre le choléra, nous joignons le suivant qui est tout simple; c'est de manger des figues. Il paraît que les médecins à Constantinople recommandent beaucoup ce remède. — Voici maintenant la communication de notre correspondant:

M. LE RÉDACTEUR,

Si les vœux de Dieu ne démentent point nos conjectures c'est, dit-on, au prochain épanouissement des fleurs que le choléra doit apparaître au bord du St. Laurent. En ce cas je mets à votre disposition une double formule de remèdes, efficacement employés en France contre l'épidémie. Vous pouvez, si vous le jugez à propos, les insérer dans votre journal, quand et comme il vous plaira. Par l'efficacité seule du premier traitement indiqué ci-dessous, quatre-vingt dix sur cent cholériques ont été sauvés chaque jour, à Paris, au plus fort de la maladie. Le docteur Caron a très heureusement appliqué le second sur sa propre fille, et sur plusieurs personnes qu'il a guéries radicalement. Je transcris mot à mot les deux formules, et telles qu'elles m'ont été données par le plus savant théoricien et praticien de la faculté de Lyon, et lui donne pour titre: "Traitement rationnel et combiné pour guérir le choléra morbus, employé très efficacement par plusieurs docteurs distingués et approuvé par tous."

"Aux premiers symptômes, c'est-à-dire lorsque le vomissement se déclare, il convient d'administrer d'abord au malade trois cuillerées de la potion suivante:

- Suc de citron . . . . . une once et demie, Sirop diacode . . . . . une once, Eau de fleurs d'orange . . . . . un gros et demi, Mêlez dans eau pur . . . . . une once et demie.

D'ordinaire le vomissement cède aux trois ou quatre premières cuillerées; pour le calmer de plus en plus et en prévenir le retour, on donne toutes les demi-heures une cuillerée à café de la potion et l'on continue tant qu'il en reste.

Aussitôt le vomissement cessé, le malade reçoit un demi lavement tiède préparé avec de l'amidon et dans lequel on jette douze gouttes de laudanum liquide de Sredham. Immédiatement après on applique six synapismes de la manière suivante, à l'effet de rappeler la chaleur, un sur la partie levée de chaque pied, dite corde pied, un à la partie interne de chaque pied, et les autres à la partie interne des genoux.

On les laisse depuis une heure jusqu'à cinq quarts d'heures. Ce temps écoulé, si la chaleur ne se manifeste pas, on a recours à six nouveaux synapismes que l'on place, un à la plante de chaque pied, un à la partie interne des cuisses, et un double sur le bas ventre. Ils demeurent appliqués autant de temps que les premiers.

Quand cette opération est terminée on enveloppe le malade dans une bonne couverture de laine qu'on a préalablement chauffée à l'aide d'une bassinoire, on, à défaut, on couvre le malade soigneusement, mais sans le surcharger, l'essentiel étant de ménager ses forces. — Chaque quart d'heure on fait prendre au malade une cuillerée à bouche d'une tisane tiède, préparée avec une légère infusion de camomille romaine, dans la quelle on mêle une once de sirop diacode et autant de sirop de coings.

Le lendemain on continue la tisane, ou bien, selon l'état du malade, on fait faire un bouillon de poulet léger qu'on a préalablement passé au tamis de crin, et dans lequel on ajoute une once de sirop diacode, par pinte de bouillon. Enfin le troisième jour, le malade prend quelques légers aliments, et du huit au dixième, il peut vaquer à ses affaires.

AUTRE TRAITEMENT.

Quelques gouttes d'éther sulfurique, échangées avec de l'eau et un peu d'eau-de-vie naturelle. Cette potion administrée au malade fait cesser le froid glacial qui s'était emparé de toutes les parties de son corps; et le malade, dans son lit, éprouve un salutaire. On lui fait prendre alternativement un grain de calomel et un grain d'opium d'heure en heure, pendant huit à dix heures; ensuite repos de quelques jours.

CARON D. M.

PERONNEAUX DE BESSON, DR. DUPUIS, DR.

Les cholériques guéris doivent éviter tout excès dans le boire et le manger, se tenir chaudement et proprement, et quand ils sont mouillés par la pluie ou la sueur, changer de linges, qu'ils feront chauffer un moment devant le foyer.

N. B. — Les dernières nouvelles d'Europe nous font voir que le choléra n'inspirait pas de grandes craintes; on pensait que son passage ne serait pas bien destructeur.

CHEMIN DE FER. — Le chemin de fer entre Troy et White hall sera, dit-on, terminé dans trois semaines.



DE TOUT UN PEU.

TEMPERATURE.—Depuis deux jours la température est devenue plus douce, mais en revanche nous avons eu de la pluie.

INCENDIE.—Mercredi soir, le feu s'est déclaré sur la rue St. Bonaventure dans la maison de M. De Lorimier.

L'AMI DE LA RELIGION.—L'Ami de la Religion de Québec vient de changer son format; succès à lui.

CUIVRE.—On écrit du Sault Ste. Marie en date du 28 octobre. "Le steamer Manhattan est parti hier avec 381693 quarts de minerai de cuivre."

RECOMPENSE.—Un marchand de New-York était dernièrement sur le point de se noyer; un pauvre homme se jette à l'eau et le sauve.

STATISTIQUES.—On a calculé qu'il y a actuellement aux États-Unis 10500 distilleries, qui fournissent dans l'année 41502707 gallons de boissons.

LUNATIQUES.—L'Atlas de Boston dit que dans les asyles des lunatiques dans l'Etat, il y a les deux tiers de ces malheureux qui sont des épouses de ministres.

CONVERTIS.—Mgr. de Philadelphie a confirmé le 8 octobre 13 convertis à Hagerstown.

VIRGINIE.—La nouvelle cathédrale de Wheeling en Virginie sera consacrée le dernier dimanche du présent mois.

ROCHESTER.—A Rochester, il y a 20 moulins à farine, il y arrive et en repart chaque semaine vingt mille sacs.

LE PORT DE NEW-YORK.—Le mouvement maritime de New-York s'accroît avec une telle rapidité, que la ligne des débarcadères s'étend aujourd'hui sur une longueur de trois milles dans la rivière du Nord, et de trois milles et demi environ dans celle de l'Est.

L'EAU A BOSTON.—Jeudi dernier a été un jour de fête pour la ville Boston, qui voyait enfin arriver dans ses murs l'eau pure et salubre dont elle était privée.

TRAITÉ AVEC LES INDIENS.—Le "Democrat" du Chicago nous apprend que M. Win. Medill, surintendant des affaires indiennes, vient de conclure avec la tribu des Menominee un traité par lequel ceux-ci abandonnent aux États-Unis leurs droits sur une étendue de terres de près de quatre millions d'acres, dans le Wisconsin.

RELIGION A PARIS.—L'Ami de la Religion de Paris vient de subir un changement important dans sa direction. A l'avenir, les rédacteurs de cette feuille seront des hommes tels que Montalembert, Ravignani, de Riancey, etc.

LE PAPE.—Pie IX vient d'établir deux lignes télégraphiques dans ses États. L'une va de Rome à Ferrare et l'autre de Rome à Civita Vecchia.

ORIENT.—Nous avons reçu les journaux de Constantinople, dont les nouvelles s'étendent jusqu'au 14 septembre. La situation de la Turquie ne présentait aucun fait important.

LA BANQUE PROUDHON.—L'auteur de La propriété est le vol, M. Proudhon, travaille activement à la création de la Banque du peuple, dont le siège sera peut-être rue Bergère, 5, dans l'ancien local qu'occupait le journal la Liberté.

FRATERNITÉ.—Un autre frère d'armes du général Lamoricière, le général Lebreton, a pris prétexte d'une des phrases de son collègue, pour venir à la tribune lui reprocher de n'avoir consulté que le favoritisme et l'incaméraderie dans la distribution des emplois.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses. "Je suis profondément convaincu, aurait-il dit, qu'il n'y a de salut que dans la République; mais j'en suis sûr pour ce que j'ai déjà dit en juin: la France passera par un dernier essai: elle aura Polichinelle 1er."

trouvons les citoyens Marat, Danton, Robespierre, Couthon, Saint-Just, etc. Comment donc seront les révolutionnaires allemands? Henri Heine ajoute: "Alors, on verra le dieu Thor (toujours la Révolution) se lever avec son marteau immense et brayer les cathédrales gothiques."

HAÏTI.—Nous avons des journaux de Port-au-Prince du 2 octobre. Le président Soulouque avait ouvert le 24 septembre la session de la chambre des représentants, par le discours suivant: "C'est avec satisfaction que je viens procéder à l'ouverture de votre session. Par l'organe des Secrétaires d'Etat vous serez édifiés sur la situation de la République. Toutefois j'éprouve le besoin de vous annoncer le retour de la tranquillité publique, qui avait été si gravement compromise par des pervers."

"J'ai l'heureuse espérance, messieurs, qu'à l'aide de votre franc et loyal concours, les ennemis de l'ordre, comme les difficultés qu'ils nous opposent, seront complètement vaincus, et qu'Haïti parviendra enfin à ce degré de grandeur et de prospérité que la divine Providence lui réserve."

"Quant à nos relations avec les puissances étrangères, elles continuent à être sur un pied satisfaisant."

La chambre a voté, en réponse, une adresse dans laquelle nous remarquons les deux passages qui suivent: "Travaillez par un grand malaise, le pays veut que ses gouvernants s'occupent sérieusement de son bien-être; le développement à donner à l'agriculture, l'encouragement aux cultivateurs laborieux, la répression exemplaire du vol et du vagabondage, sont les vœux qui partent de tous les points de la République."

".....Au nom de la nation, la Chambre vient vous voter des remerciements pour avoir conservé intactes, au milieu du débordement des passions aveugles, les institutions du pays."

MGR. SIBOUR.—Monsieur Sibour, le nouvel archevêque de Paris, est d'une taille moyenne, plutôt petite que grande; ses manières sont distinguées et élégantes; son front est large et serain, son visage est souriant et gracieux, son œil ouvert et limpide, son regard vif et doux; en se montrant il gagne les cœurs; toute sa personne respire une franchise et une bonté dont on n'essaie pas de se défendre.

TOSCANE.—Un courrier, qui a quitté Florence le 16, a apporté à Paris la nouvelle que le grand-duc de Toscane avait été forcé de changer son ministère, lorsqu'on a connu à Florence les événements de Vienne.

TRAPPISTE.—Une colonie de quarante-cinq religieux de la Trappe de Meilleray doit partir la semaine prochaine pour aller aux États-Unis d'Amérique fonder un établissement à Gettysburg, près Louisville, dans le diocèse de Baltimore, à la tête duquel est placé Mgr. Flagel, ce saint évêque que nous avons vu parcourir nos départements, il y a une douzaine d'années. Ils doivent s'embarquer au Havre.

ROME, 9 octobre.—Une légère secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à plusieurs reprises, hier, de neuf à dix heures du soir.

L'ALGERIE.—M. l'évêque d'Alger, parti pour faire une tournée pastorale dans la province de l'est, est arrivé à Constantine le 5 septembre, pour en repartir le 19. Le digne prélat a été reçu avec tous les honneurs dus à un prince de l'Eglise. Un arc-de-triomphe avait été élevé à la porte de la Brèche, où le clergé attendait son arrivée. Les troupes formaient la haie sur le passage du cortège. M. Pavy, vicaire-général a prononcé le discours de circonstance, auquel M. l'évêque a répondu avec cette chaleur d'âme et ce bonheur d'expression qui ne lui fait jamais défaut. Pendant son court séjour à Constantine, Mgr. Pavy a fait quelques conférences qui ont été suivies par une affluence considérable de fidèles.

MASSACRE.—On lit dans l'Union nationale de Lyon: "Le R. P. Jaquet, du diocèse de Lyon, que les paroissiens de Notre-Dame, à Monthbrison, ont vu, pendant huit ans, exercer au milieu d'eux les fonctions de vicaire avec un zèle une sagesse, une douceur qu'ils n'oublieraient pas de si tôt; a été massacré dans l'île San-Christoval, une des îles de l'archipel Salomon, près de la nouvelle-Calédonie, en Océanie, victime de son zèle apostolique et de la mauvaise foi des nativels."

LA BANQUE PROUDHON.—L'auteur de La propriété est le vol, M. Proudhon, travaille activement à la création de la Banque du peuple, dont le siège sera peut-être rue Bergère, 5, dans l'ancien local qu'occupait le journal la Liberté.

FRATERNITÉ.—Un autre frère d'armes du général Lamoricière, le général Lebreton, a pris prétexte d'une des phrases de son collègue, pour venir à la tribune lui reprocher de n'avoir consulté que le favoritisme et l'incaméraderie dans la distribution des emplois.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

UN MOT DE DÉPIT.—Le chef du pouvoir exécutif est, dit-on, devenu morose en voyant la tournure que prennent les choses.

CANDIDATURES.—La candidature du maréchal Bugeaud ne peut être regardée comme sérieuse. Les seules qui méritent ce titre sont celles de MM. Ledru-Rollin, Cavaignac, Thiers et Louis-Napoléon. Le prestige qui entoure le nom de ce dernier n'a point diminué, comme l'avaient espéré ses adversaires en le forçant à monter à la tribune. Pour ne pas être exposé à subir une seconde fois cette violence, le prince évite d'assister à beaucoup de séances. Cette retraite ne l'a pas empêché d'être hier le héros d'un incident que j'aurai à vous relater tout à l'heure et l'objet d'attaques indécentes qui lui valurent 200,000 voix de plus dans nos campagnes. Aussi, plus que jamais je suis convaincu qu'il aura deux fois autant de votes que le plus favorisé de ses compétiteurs. Que la totalité de ces voix s'élève au chiffre de deux millions exigé par la constitution, cela est moins certain. Mais l'Assemblée nationale, à laquelle, dans ce cas, serait déferée l'élection, ne pourrait, sans soulever l'opinion, préférer un candidat qui n'aurait qu'un demi-million de voix à celui qui en aurait obtenu le double. Elle n'oserait assumer une pareille responsabilité. Il est donc probable que, dans cette prévision aussi bien que dans celle d'une élection directe, le premier Président de la République Française sera Charles-Louis-Napoléon Bonaparte. Quel curieux exemple des vicissitudes humaines!

LA PRESSE.—La Réforme annonce que, sur motion du Courrier de la Sarthe un congrès de la presse démocratique des départements aura lieu à Paris le 1er novembre.

EGLISE DE BAVIERE.—Nous avons dans le temps informé nos lecteurs qu'un synode protestant, convoqué par le gouvernement bavarois dans le Palatinat du Rhin, n'avait jamais pu se réunir; attendu que ses membres avaient refusé de siéger ensemble, et que chacun des deux partis avait fixé le lieu de sa réunion dans une ville différente. Ces deux partis, toujours irréconciliables, sont celui des rationalistes qui, tout en s'appelant évangéliques, renient Jésus-Christ, sa divinité et ses miracles, aussi bien que l'inspiration des saintes Ecritures; et celui des croyants, que l'on désigne habituellement par le sobriquet de Piétistes. Or, voici que le gouvernement bavarois intervient d'autorité, et usant de ses droits prétendus pontificaux sur l'Eglise protestante, convoque pour le 16 octobre, un synode général qui, ce jour-là, doit se réunir à Spire, sous les yeux des autorités provinciales chargées d'empêcher les effets extérieurs d'une scission devenue irrémédiable. L'on se rappelle que la Prusse avait eu, sans succès, recours au même moyen, en réunissant à Berlin un soi-disant concile national, que l'on se vit forcé de congédier sans qu'il eût été possible d'en obtenir la moindre décision en matière de foi. Cette situation est la même dans tout le protestantisme allemand; et le gouvernement bavarois, n'obtiendra pas de la réunion de son synode les résultats plus satisfaisants.

LES PROSCRITS.—Charles-Albert ayant autorisé la formation d'une légion polonoise, les proscrits accoururent se ranger sous le drapeau national; le généralissime Ribinski, auquel la diète polonoise délègue son autorité lors des désastres de Varsovie, au moment de prendre le commandement de ce nouveau corps d'armée, va, dit-on, contracter un emprunt au nom de la Pologne. On assure que de nombreuses souscriptions ont été déjà adressées au comité polonois.

ROME.—Sa Sainteté a daigné adjoindre aux Cardinaux composant la S. Congrégation des Evêques et Réguliers LL. EE. les Cardinaux BOPONDI, ANTONELLI, VIZZARDI, et aux Consultants de la S. Congrégation du Saint-Office et de l'Index, l'abbé A. Rosmini.

—On lit dans le Lubero: "Nous avons déjà annoncé que Mgr. Fornari, Nonce à Paris, doit être promu au cardinalat. Maintenant nous savons d'une source sûre que le Consistoire aura lieu dans le courant de novembre prochain, et que outre Mgr. Fornari, Mgr. Roberti et M. l'abbé Rosmini y seront proclamés Cardinaux."

EVÊQUE.—Le Saint-Siège vient de pourvoir aux besoins spirituels de l'importante mission de Madagascar. Sur la désignation de la Sainte Congrégation de la Propagande, le Saint-Père a conféré le titre et les fonctions de vicaire apostolique de l'île de Madagascar à M. l'abbé Monnet, supérieur général de la congrégation et du séminaire du Saint-Esprit. Durant sa carrière de Missionnaire apostolique, M. l'abbé Monnet avait passé plus d'un an dans le pays Malgache, employant tout son zèle et ses constants efforts à évangéliser ces malheureuses populations dont il avait parfaitement étudié les mœurs et le langage. Nul ne pouvait mieux remplir les devoirs si difficiles et si périlleux d'une mission qui reclame une santé, une expérience et un dévouement à toute épreuve. Mgr. Monnet a reçu l'avis de l'expédition prochaine du bref qui lui confère son nouveau titre et ses pouvoirs spirituels après qu'il aura reçu la consécration épiscopale.

ETATS MAL PLACÉ.—La porte du cabinet de rédaction d'un journal offre cette singulière inscription; ON S'ENTRE PAS ICI.

—Fiehte! dit un visiteur-dépité qui s'était cassé le nez sur cet avertissement voici une inscription qui serait mieux placée sur la porte du bureau d'abonnement.

COURS.—Le Journal de Québec d'hier soir nous apprend que le Yathe de M. De Latour a avancé celui de M. Cinq-Mars de deux heures et demi. Ils doivent tirer bientôt une seconde course.

CORRESPONDANCES.

M. P., membre du clergé, nos remerciements de votre approbation; les 20c. sont reçus.

M. D. M., Québec, billet reçu; tel que demandé.

M. C., membre du clergé, St. Hyacinthe, nos remerciements, vos \$12 sont reçus.

MARIAGE.

A Québec, le 15, Sieur J. P. M. Lecours, architecte et Ingénieur Civil, à Delle Marie Eulalie, troisième fille de Sieur J. B. Paquet, instituteur.

A St. Roch, le 14 Sieur F. X. Métivier, à Delle Marie Eulalie Mathieu.

A Saint Pierre des Beccquets, le 13 André Fournier, docteur, médecin à Dlle M. C. Floré Demers, fille aînée de Wilbrou Demers, écuier, marchand.

DÉCÈS.

A St. Hyacinthe, le 13, à 60 ans, dame veuve Raymond ci-devant de Québec, mère du Rév. M. Raymond, de St. Hyacinthe, et belle-mère de l'hon. A. N. Morin.

En cette ville, le 8 courant, Delle. Félicité Filiot, âgée de 42 ans, le 13, sa sœur, Delle. Séraphine Filiot, âgée de 46 ans.

A Bourcheville, le 16 à 69 ans, M. Pierre Jodoin, père de P. Jodoin, Ecr., de cette ville.

A la Rivière du Loup, dernièrement, à un âge avancé François Caron, Ecr.; ancien membre de la chambre d'assemblée, citoyen respectable de l'endroit.

IL A VENDRE,

AUX BUREAUX DES MELANGES RELIGIEUX CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

POUR L'ANNEE 1849.

Ce Calendrier est un des plus complets qui publient par son titre et sous celui de beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre temps; Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc.

Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL, et encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 17 novembre 1848.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de recevoir de PARIS un assortiment complet de riches étoffes pour ornements et tous les articles en bronze, or et argent nécessaires au service du culte. Les choix sont variés et la suite d'arrangements précieux avec les fabricants on trouve à les prix considérablement réduits.

J. H. Roy. N. 70 Rue Notre St. Paul. Montréal 17 novembre 1848.—3f.

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITE.

AVIS.

On demande instamment à toutes les personnes qu'on en des tuyaux pour le gaz introduits dans leurs caves, d'en examiner les extrémités, de manière à s'assurer qu'elles sont parfaitement bien fermées par le moyen d'un bon chon en fer. Dans le cas où l'on en trouverait quelques-uns d'ouverts, on demande qu'il en soit donné avis immédiat au bureau de la compagnie du gaz, afin qu'il n'arrive aucun accident, lorsque l'on introduira le gaz dans les tuyaux.

On demande aussi particulièrement que, lorsque l'on découvrirait que le gaz s'échappe des tuyaux, soit de la rue soit la maison, il en soit immédiatement donné avis au bureau de la compagnie, rue Gabriel, Griffintown.

Montréal, 9 novembre 1848.—2f

PROPAGATION DE LA FOI.

Comme les comptes de la propagation de la Foi doivent être au premier décembre, donc, messieurs les curés ou autres personnes qui pourraient avoir de l'argent en prêt de le faire parvenir d'ici à ce temps à l'Evêché.

Evêché, 7 novembre 1848.

PIERRE GARNOT

PROFESSEUR DE FRANÇAIS, LATIN, RHÉTORIQUE, BELLES-LETTRES, & C. Rue St. Denis, N. 64, près l'Evêché, Montréal, 9 Novembre 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, NOTAIRE.

No. 16, RUE ST. VINCENT, MONTREAL. Montréal, 20 octobre 1848.—6m

L. P. BOIVIN, Coin des rues

NO TRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

COLLEGE MASSON

LE CLASSES DU COLLEGE MASSON à Terrebonne se sont ouvertes le CINQ SEPTEMBRE. Montréal, 19 Septembre 1848.



# AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM.  
1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent proposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens d'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à dater du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'un avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul lot seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les d'habitations voulues se fassent sur ce lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chênes l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gendry, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Watton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'ébène et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement. L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'École et d'entretenir leurs Missiionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont

1°.—Le chemin de Watton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Watton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu près de dix-neuf milles.

2°.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3°.—La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4°.—Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gardner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Ober Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement. En outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouverneur d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs avantures respectives.

J. OLIVIER ARCANDE,

Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est.

Montréal, 8 août 1848.—1 m 4 m

# COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui deviendront l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur patrie natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer à colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais ci devant offerts. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Évêque de Montréal s'occupent de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienveillante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejoint et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désire depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc, et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukeley, et les offre en vente au même prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukeley à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement et encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bon franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais en suite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin ou passent tous les jours les malles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'Agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avis qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industriels, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT,

Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juin, Montréal, 4 août 1848. 1s6s.

# Gerin-Lajoie,

AVOCAT,

Établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerue.—22 septembre.

# BANQUE DEPARAGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monsieur l'Évêque Catholique de Montréal.  
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,  
A. Laroque, V. Président,  
Francis Hincks,  
H. Holt,  
Damaso Jasson,  
Nelson Davis,  
Henry Judah,  
L. T. Drummond,  
P. Beaubien,  
Joseph Bourret,  
H. Mulholland,  
Edwin Atwater,  
Barthw. O'Brien,  
Jacob DeWitt,  
Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,  
Secrétaire et Trésorier.

27 juillet 1848.

# AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption, à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur, il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marville.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
  - 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
  - 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et
  - 4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et
  - 5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
  - 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à un denier et demi.
  - 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, autre animal de même taille: Un demi denier courant.
- J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.  
P. U. ARCHAMBAULT. ANABLE ARCHAMBAULT.  
NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT.  
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.  
AGAPT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

# COLLEGE DE R. GIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARRELL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; aussi par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le Blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veulent encourir des risques, font de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; et ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

Une bonne conduite et l'assiduité seront récompensés. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

# A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village St. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJUNESSE.

Montréal 18 juillet 1848.

# LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT

MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

L'oussigné informe ses pratiqués et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

# Librairie

ECCLESIASTIQUE.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles, l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échappe. Enfin ils le prient de leur prêter pour satisfaire ceux qui les patronneront. CHAPEAU et LAMOTHE.

Montréal, 1er mai 1848.

# AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CENTS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE cents courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir bien faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeant avec nous, nous conféreront, en reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. K. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

# P. GENDRON

IMPRIMEUR.

No 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, tous s'ordres d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITEMENTS, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

# ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

# CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, l'ère insertion, 20 2 6  
Chaque insertion subséquente, 0 0 7  
Dix lignes et au-dessous, l'ère insertion, 0 3 6  
Chaque insertion subséquente, 0 0 11  
Au-dessus de dix lignes, l'ère insertion] chaque ligne, 0 0 4  
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1  
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

# AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Librair.  
Trois-Rivières, VAL. GUILLET. Ec. N. P.  
Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V.  
Sto. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.  
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Mail-cote près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIETAIRES ET IMPRIMEURS.